

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

*Sommaire :*

1 – *Le cadre général du compte administratif*

2 – *La section de fonctionnement*

3 – *La section d'investissement*

1 – Le cadre général du compte administratif

La présente note répond aux articles L 2313-1 du code général des collectivités territoriales et 107 de la loi NOTRe qui prévoient l'adjonction au compte administratif d'une présentation brève et synthétique apportant les informations financières essentielles.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2016. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. Les affaires courantes sont comptabilisées en fonctionnement (petites fournitures, entretien, salaires, indemnités, produits des services, produits fiscaux, dotations...). Les acquisitions et travaux sont inscrits en investissement (mobilier, matériel, travaux en cours...).

2 – La section de fonctionnement

- a) La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes liées à l'activité des services communaux.

Les recettes de fonctionnement 2016 s'élèvent à 723 126,14 €, les dépenses de fonctionnement 2016 à 545 542,34 €. L'écart entre le volume des recettes et des dépenses (177 583,80 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer ses projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

- b) Les recettes et dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	136 803,58	Excédent reporté	87 095,21
Dépenses de personnel	209 780,97	Remboursement de charges	11 658,37
Fonds de péréquation des ressources	21 499,00	Recettes des services	69 424,83
Dépenses de gestion courante	59 793,66	Impôts et taxes	266 305,80
Dépenses financières	21 980,42	Dotations et participations	172 299,80
Dépenses exceptionnelles	2 653,37	Recettes de gestion courante	16 539,16
Ecritures d'ordre entre sections	93 031,34	Recettes exceptionnelles	17 348,33
		Ecritures d'ordre entre sections	82 454,64
Total	545 542,34	Total	723 126,14

- c) La fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe foncière) apporte 195 958,00 € à la commune.

- d) La fiscalité locale et les dotations et participations constituent les principales ressources de la commune. Depuis ces dernières années, les dotations de l'Etat baissent régulièrement alors que l'Etat demande la mise en place de nouveaux services (temps d'activité périscolaire...).

### 3 – La section d'investissement

- a) Le budget d'investissement prépare l'avenir.  
Les dépenses, hors remboursement d'emprunts, sont liées aux projets de la ville à moyen ou long terme (acquisitions, travaux) et se retrouvent inscrites au bilan comptable de la commune.  
Les recettes proviennent essentiellement de l'affectation en réserves d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, du FCTVA (remboursement partiel de la TVA) et des subventions perçues en lien avec les projets d'investissement et provenant du Département, de la Région ou de l'Etat.
- b) Les recettes et les dépenses de la section

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	99 958,74	FCTVA	16 770,41
Remboursement d'emprunt	51 658,52	Taxe d'aménagement	2 234,88
Extension de réseau	2 195,89	Mise en réserves	111 081,74
Acquisition de mobilier, matériel et autres immobilisations	7 185,71	Subventions	14 826,00
Travaux de voirie	17 196,00	Cautions reçues	574,00
Ecritures d'ordre entre sections	82 454,64	Ecritures d'ordre entre sections	93 031,34
Total	260 649,50	Total	238 518,37

- c) Certains programmes d'investissement ne sont pas achevés au 31 décembre 2016 : il reste des dépenses engagées à mandater et des subventions à percevoir. Ces « restes à réaliser » s'élèvent à 25 167,00 € en dépenses et 15 638,00 € en recettes.
- d) L'intégration des restes à réaliser aux totaux de la section porte la dépense à 285 816,50 € et la recette à 254 156,37 €.  
L'écart entre ces deux montants constitue le besoin de financement de la section (- 31 660,13 €). Il devra être couvert, en 2017, par un prélèvement sur l'excédent de la section de fonctionnement et une mise en réserve en investissement de ce prélèvement.

Le Maire,



MEILHAC Sébastien